



## Litige assurances automobiles

-----  
Par couz

Mesdames, Messieurs, bonjour

Mon problème est le suivant: fin 2015,j' ai fait auprès d'un nouvel assureur un changement d'assurance auto(lettre résiliation hamon envoyé début décembre).

Au début de l'année, l'ancien assureur me prélève car refuse les résiliations( je n'aurai l'information qu'au mois de février car c'est ma banque qui m'avait vendu l' assurance et elle est trèèèèè longueeeee à répondre) depuis,les deux assureurs se renvoient la balle et moi, ben j'ai été résilié pour impayés par l'ancien assureur(ma banque dit que non mais la mise en demeure dit que oui) vu la somme astronomique qu'il me réclamait en plus des cotisations de la nouvelle assurance.

Je souhaite savoir qui est en tort car le nouvel assureur n'a jamais été informée depuis décembre 2015 que mon ancien assureur lui refusait les résiliations, donc, juridiquement, comment ça doit se passer?( en tout cas les recommandé sont arrivés à bon port)

Faut-il que je prenne un avocat pour débloquer la situation? je désespère, ça fait +3mois que ça dure et personne n' a de réponse clair.

Merci d'avance.P.S: juste pour vous dire, j'ai touts les documents que j'ai pu réunir, jusqu'au date auxquels j'ai demandé des explications à ma banque et les dates auxquels ils m'ont répondu.Cdt